

AD HOC

Mas blanc

route de Théza
66200 ALENYA

Abricotiers

Chemin de Neguebous
667000 ARGELES SUR MER

Bilan d'Activité

2024



Agir contre les exclusions



SOMMAIRE

Introduction	3
1. Tableau récapitulatif 2022 - 2024	4
2. Présentation organisme gestionnaire.....	5
3. Création, mise en œuvre et évolution des dispositifs Ad Hoc :	7
3.1. Contexte de la création du dispositif :	7
3.2. Mise en œuvre du dispositif	8
3.3. Evolution du dispositif.....	8
4. La gestion des ressources humaines.....	10
5. Sécurité des biens et des personnes.....	13
Bilan quantitatif	15
6. Les admissions de l'année 2024.....	16
7. Le public accueilli durant l'année 2024	19
8. Taux d'occupation.....	23
9. Les familles sorties durant l'année	24
Bilan qualitatif	26
10. Orientations du public	27
11. L'accompagnement des personnes.....	27
11.1. L'Insertion par le logement.....	28
11.2. L'insertion par le travail	29
11.3. L'accompagnement administratif	32
11.4. De la protection temporaire à la demande d'asile... ..	33
11.5. Mise en place de la participation financière.....	35
11.6. Accompagnement lié à la Santé.....	35
11.7. Le rôle de l'interprète au sein du dispositif Ad 'Hoc.....	36
12. Scolarisation & Animation	38
13. Gestion de la vie quotidienne	43
14. Les partenaires.....	44
15. L'évènement marquant de l'année 2024.....	45
Conclusion.....	48

Introduction

Depuis 2022 et faisant suite au début du conflit russo-ukrainien, une instruction européenne est venue déterminer le champ d'application et des droits attachés au bénéfice de la protection temporaire. Ce dispositif, prévu dans la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001, n'avait jusqu'à lors jamais été mis en place.

En France, c'est une Autorisation Provision de Séjour (APS) qui a été remis aux ressortissants ukrainiens répondant aux critères. A fin 2024, 56 314 protection temporaire étaient en cours de validé à fin 2024 avec un pic atteint de plus de 62 000 en janvier 2024¹.

La prolongation de ce conflit pour la 3^{ème} année est venue impacter la géopolitique européenne et la demande d'asile en France. Ainsi, en 2024 l'Ukraine, avec plus de 11 800 premières demandes, émanant en grande majorité de personnes déjà présentes en France sous le régime de la protection temporaire, est désormais le deuxième pays de provenance des demandeurs d'asile².

Nous avons vu cette proportion augmenter également sur nos dispositifs, avec un changement dans l'accompagnement effectué par nos équipes. Pour autant, la prise en charge des ressortissants ukrainiens oscille toujours entre le droit commun et la demande d'asile.

Ainsi, même s'ils font une demande d'asile, ils ne peuvent prétendre à l'accueil sur le Dispositif National d'Accueil (CADA ou HUDA) et lors de l'obtention d'une protection internationale l'orientation vers les dispositifs s'y référant reste complexe (sur le CPH notamment).

Comme chaque année l'ACAL a dû mobiliser sa trésorerie pour faire fonctionner les services ; au-delà, nous avons été impacté durant l'été d'un changement de politique budgétaire et de façon rétroactive. Cette activité présente donc un déficit important ; fin d'année nous avons rencontré l'ensemble des hôteliers et prestataires afin de négocier le coût de l'hébergement. Nous avons également revu la composition des équipes.

Nous enregistrons une baisse de 42% du nombre de personnes prises en charge en consolidé sur le Mas blanc et l'hôtel ; cette baisse est à mettre en corrélation avec l'arrêt des accueils à l'hôtel (uniquement sur évaluation de vulnérabilité et orientation des personnes seules vers le 115) et la fermeture du dispositif des abricotiers, mais également avec un travail d'insertion mené par les équipes.

Le présent bilan traite de l'accueil des ressortissants ukrainiens au Mas blanc, activité diminuée de 24% comparativement à l'an passé en terme de nombre de personnes accueillies.

Afin d'illustrer ces propos le bilan sera traité en 3 parties : la présentation et le fonctionnement sur service, une analyse quantitative de l'activité suivie de données qualitatives venant étayer les accompagnements mis en place.

1. Tableau récapitulatif 2022 - 2024

Indicateurs		MAS BLANC 2024	ABRICOTIERS 2024	CONSOLIDE 2024	CONSOLIDE 2023	CONSOLIDE 2022
Taux d'occupation		90 %	74 %	86 %	90 %	93 %
Admissions	Nombre de ménages	29 (dont arrivés du seuil)	5 (dont arrivés du seuil)	34 ménages pris en charges, 23 ménages différents	55 (dont 44 arrivés du seuil)	190
	Nombre de personnes	63 (dont arrivées du seuil)	22 (dont arrivées du seuil)	85 personnes prises en charges, 56 personnes différentes	164 (dont 132 arrivées du seuil)	542
	Principales compositions familiales	41 % femme seule et 31 % femme avec enfant	40 % femme avec enfant	43 % femme seule et 30 % femme avec enfants	27% femmes avec enfant(s) et 29% couples avec enfant(s)	30 % femmes avec enfant(s) et 31 % familles multigénérationnelles
Personnes accueillies sur l'année		277	111	388 personnes prises en charge, 359 personnes différentes	510	542
Sorties	Nombre de ménages	26 (Dont un transfert vers les abricotiers)	43 (Dont 10 transferts vers le mas blanc)	70 (Dont 11 transferts d'un dispositif à l'autre)	83	87
	Nombre de personnes	64 (dont 4 transferts vers le Mas blanc)	111 (dont 25 transferts vers le Mas blanc)	175 (dont 29 transferts d'un dispositif à l'autre)	200	196
	Principales orientations à la sortie (hors transferts)	58 % en IML 15 % logement autonome	58 % en IML 12 % retour Ukraine	58 % en IML 7 % logement autonome	53% en IML 15% retour en Ukraine	33 % IML 22 % retour Ukraine
	Durée moyenne de séjour (en jours)	640	521	574	358	Non calculé

2. Présentation organisme gestionnaire

Identité :

Association Catalane d'Actions et de Liaisons

Adresse :

6 boulevard Kennedy – Immeuble le Tennessee – 66000 PERPIGNAN

SIRET :

776 187 742 000 64

Tél : 04 68 68 20 50

E-mail : acal@acal.asso.fr

Présidente du Conseil d'administration : Madame Anne LAUBIES, suite à la composition du Conseil d'administration de l'Assemblée générale du 9 octobre 2020.

Etablissements et services gérés par le siège :

- CHRS "L'Arc en Ciel" - FINESS : 66 078 268 1
- Centre maternel "Le Rivage", et lieu d'accueil enfants /parents (LAEP) - FINESS : 66 078 957 9
- Le service "Le Seuil" - FINESS (SAO et hébergement HUDC et HUDA) : 66 000 648 7
- La résidence accueil "Les Carmes" - FINESS : 66 000 656 0
- Lits halte soins santé - FINESS : 66 000 656 0
- CADA – FINESS : 66 079 039 5
- CHRS "SESAME" - FINESS : 66 000 539 5
- Centre provisoire d'hébergement CPH – FINESS : 66 078 463 8
- Service intermédiation locative IML
- Service accompagnement logement
- Dispositifs AD'HOC d'hébergement de familles ukrainiennes
- Programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés)

Depuis juillet 2019, les pôles de l'ACAL sont organisés ainsi :

- Le pôle asile,
- Le pôle familles isolées,
- Le pôle insertion par le logement.

Les dispositifs AD HOC font partie du pôle asile comprenant les services, et établissements suivants au 31 décembre 2024 :



3. Création, mise en œuvre et évolution des dispositifs Ad Hoc :

3.1. Contexte de la création du dispositif :

La première instruction sur la mise en place de la protection temporaire a été publiée le 10 mars ; s'en est suivie une déclinaison par une instruction venant définir les modalités.

L'instruction du 22 mars 2022 est venue définir le schéma de l'accueil des déplacés ukrainiens et par conséquent les missions des dispositifs AD HOC.

En premier lieu, les ressortissants ukrainiens ont pu bénéficier de la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour, accordée initialement pour une période de 6 mois.

A cette autorisation s'est ajouté :

- L'autorisation de percevoir l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA),
- La possibilité d'être hébergé dans un hébergement d'urgence avant d'être réorienter vers un dispositif AD 'HOC,
- La prise en charge intégrale des frais de santé par l'assurance maladie dans le cadre de la protection universelle maladie et au titre de la complémentaires santé solidaire,
- L'autorisation de travailler en France ou de bénéficier de l'accompagnement par le service public de l'emploi,
- La possibilité d'obtenir gratuitement des billets pour voyager en France,
- La reconnaissance du permis de conduire en France,
- L'autorisation à ouvrir un compte bancaire en France,
- L'accès aux crèches et le droit pour les enfants d'être scolarisés,
- L'accès aux formations favorisant l'apprentissage du français.

Dans ce contexte, l'Europe a connu un flux migratoire inédit, réparti sur l'ensemble des pays. Les premières familles ont été prises en charge sur notre département le 6 mars 2022.

Dans ce cadre, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a sollicité l'ACAL en qualité d'association coordinatrice de l'accueil des Ukrainiens sur le département, notamment par le biais du SEUIL HUDC DA (Hébergement d'Urgence de Droit Commun « demandeur d'asile »).

Une Convention de financement entre l'État et L'Association Catalane d'Actions et de Liaisons d'un dispositif d'hébergement ad hoc pour les protégés temporaires a été cosignée.

La première structure AD 'HOC' avait donc ouvert ses portes au village vacances "le Mas Blanc" à Alenya le 5 avril 2022 et la seconde au village vacances "les Abricotiers" à Argelès-sur-Mer le 25 mai 2022, grâce à une collaboration établie entre l'ACAL et le Groupe Popinn's, gestionnaire de centre de vacances mis à disposition pour l'accueil des déplacés Ukrainiens.

Ces centres étaient également conçus comme un hébergement transitoire permettant de régulariser les démarches administratives avant d'orienter les bénéficiaires d'une protection temporaire vers une nouvelle solution d'hébergement plus pérenne.

3.2. Mise en œuvre du dispositif

➤ Les orientations par composition familiale

Le village vacances “le mas blanc” est composé de 85 logements saisonniers fixes pouvant accueillir des compositions de 1 à 6 personnes. Tous les logements du site sont loués à l’ACAL. Le Mas Blanc abrite également un hôtel qui est ouvert d'avril à octobre et pour l'accueil de touristes.

Le site des abricotiers était composé de 30 logements saisonniers fixes tous loués par l’ACAL. Les logements sont tous des T3, avec 2 chambres. Le village vacances accueille des touristes de fin avril à octobre dans des logements type mobil homes.

L’orientation des familles sur les dispositifs AD ‘HOC a pris en compte en priorité le nombre de personnes à héberger afin de fournir le confort idéal à chacun. Malheureusement, le nombre de personne à accueillir et le manque de logement en IML pour orienter au plus vite les familles plus autonomes ne nous ont pas permis d’assurer un hébergement idéal : il n’est pas rare que des compositions de 4 personnes se retrouvent dans des logements où le salon doit faire office de chambre.

➤ Les missions du service

Les services AD ‘HOC répondent aux mêmes missions à la fois d’hébergement, d’évaluation et d’accompagnement des personnes ressortissantes ukrainiennes qui y séjournent.

Elles doivent permettre à ces personnes de pouvoir séjourner dans de bonnes conditions tout en bénéficiant d’un accompagnement social adapté avant l’orientation vers une solution plus pérenne.

3.3. Evolution du dispositif

Le 25 juin 2024, Le Conseil européen a adopté une décision de prorogation, jusqu'au 4 mars 2026, de la protection temporaire pour les ukrainiens réfugiés en Europe.

De manière plus détaillée, les différentes missions se composent comme telles :

MISSIONS	ACTIVITES
Proposer un cadre de vie adapté aux personnes accueillies et favoriser leur inclusion dans l'environnement	Organiser les entrées dans les logements, proposer des colis alimentaires et orienter ou accompagner vers les associations environnantes.
Accompagner dans les démarches administratives et de régularisation	Instruire des demandes d'autorisation provisoire de séjour, suivre les versements de l'allocation de demandeurs d'asile, ouvrir les droits à la CPAM (Protection Universelle Maladie et Complémentaire Santé Solidaire), faciliter l'ouverture d'un compte courant, accompagner à l'ouverture de droits CAF
Orientation pour la demande d'asile et accompagnement aux démarches après l'obtention d'une protection	Les résidents sont orientés à la SPADA pour leur demande d'asile. Une fois la protection obtenue, nous les accompagnons dans leurs démarches (ouverture des droits RSA, demande de logement, insertion professionnelle)
Accompagner à l'insertion professionnelle	Inscrire vers les services publics de l'emploi si besoin, orienter vers l'apprentissage du français, faciliter le lien entre employeurs et personnes accompagnées.
Accompagner à la scolarité	Veiller à la scolarité des enfants en lien avec le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants Issus de Famille Itinérantes et de Voyageurs (CASNAV), assurer le lien avec les écoles.
Accompagner à la santé	Proposer un suivi psychologique en individuel ou en groupe sur site, permettre les orientations vers le Permanence d'Accès aux Soins et de Santé (PASS) dans l'attente d'ouverture de droits, identifier-orienter et accompagner vers des soins médicaux de droits communs.
Accompagner à la sortie du dispositif	Identifier, évaluer et orienter les ménages en capacité de pouvoir accéder à de l'intermédiation locative.

- ❖ Afin de proposer un accompagnement global, les équipes ont été organisées par références sur le Mas Blanc : ainsi, chaque famille se voit attribué un trio de référence pour optimiser son accompagnement :
- **1 intervenant social** dont les missions sont l'accompagnement administratif, l'accès et le maintien des droits (CPAM, OFII, préfecture...)
- **1 moniteur éducateur** dont les missions sont l'accompagnement à la scolarisation des enfants, l'accompagnement vers l'emploi et l'employabilité (formations) et l'animation par des temps d'ateliers parents enfants.
- **1 maîtresse de maison** dont les missions sont l'accompagnement du quotidien, le suivi du logement occupé ainsi que l'accompagnement aux soins courants

Fin 2024 au regard des réductions d'effectif sur le Mas blanc, l'organisation des missions a dû être révisée. Elle sera présentée dans le bilan 2025.

- ❖ Sur les abricotiers, un autre choix a été fait par l'équipe : ainsi, il n'y a pas eu de référence par famille mais uniquement des références par fonctions.

Au regard de l'amenuisement des flux de primo-arrivants, les équipes ont recentrer leur accompagnement : nous sommes passés de l'accueil "urgence" à l'accompagnement "insertion"

La mise à l'abri effectuée, les droits primaires ouverts, les équipes ont pu se concentrer sur les critères d'accompagnement favorisant l'insertion.

4. La gestion des ressources humaines

➤ Composition des équipes

La composition des équipes a été pensée telle que suit pour répondre aux besoins des personnes accompagnées dans leur globalité.

Mas Blanc	Abricotiers	Postes mutualisés sur les deux sites	Encadrement
Intervenants sociaux 3 ETP ¹	Intervenants sociaux 2 ETP	Agent administratif 1 ETP	Chef de service 1 ETP
Moniteurs-éducateurs 3 ETP	Moniteurs-éducateurs 2 ETP	Agent d'entretien du bâtiment 1 ETP	Direction adjointe mutualisée sur le pôle asile
Maitresse de maison 2 ETP	Maitresse de maison 2 ETP	Psychologue 0.5 ETP	
		Interprète 0.8 ETP	
Soit 8 ETP	Soit 6 ETP	Soit 3.3 ETP	Soit 1 ETP

Dans la réalité, nous constatons que sur l'année 2024, un turnover important est venu percuter l'organisation, nécessitant un temps d'adaptation à chaque changement de professionnels.

¹ Equivalent Temps Plein

Nombre d'intervenants différents sur les postes :

Mas Blanc	Abricotiers	Postes mutualisés sur les deux sites	Encadrement
Intervenants sociaux 6	Intervenants sociaux 3	Agent administratif 2	Chef de service 1
Moniteurs-éducateurs 3	Moniteurs-éducateurs 4	Agent d'entretien du bâtiment 1	Direction adjointe mutualisée sur le pôle asile
Maitresse de maison 8	Maitresse de maison 2	Psychologue 1	
		Interprète 3	
Soit 17 personnes pour 8 postes différents	Soit 9 personnes pour 6 postes différents	Soit 7 personnes pour 4 postes différents	Soit 1 personne pour 1 poste différent

Soit au total 34 personnes différentes pour 19 postes, un taux de turnover de 56 %.

** Les abricotiers ayant fermé au 31/10, il y a eu le transfert de professionnels des abricotiers vers le Mas blanc et des contrats écourtés suite à cette fermeture.*

** la psychologue a souhaité rompre de manière anticipé son CDD, elle n'a pas été remplacée au regard des difficultés de recrutement sur ce poste et de l'organisation du service.*

** sur les 13 salariés toujours présents au 31/12 (en retirant ceux des abricotiers suite à la fermeture) : 4 arrivaient au terme de leur avenant et 2 n'ont pas été remplacés (poste de ME).*

➤ Particularité de la gestion des Ressources Humaines (RH)

La création et l'ouverture des dispositifs AD'HOC ont fait suite à la nécessité d'accueillir les réfugiés de guerre en provenance d'Ukraine. L'Etat, n'ayant aucune visibilité sur la durée du conflit armé, n'a pu s'engager dans la durée sur le déploiement de ces dispositifs.

L'ACAL a été contrainte de proposer des contrats à durée déterminée égaux à la durée des conventions passées avec l'Etat, soit de 6 mois.

Les contrats à durée déterminée ont été encadré par le motif « surcroît temporaire d'activité ». Par définition, et conformément au droit du travail en vigueur, il est possible de renouveler seulement deux fois le contrat.

Cette précarité de l'emploi a eu plusieurs conséquences. Tout d'abord, une instabilité de l'équipe pluridisciplinaire, certains préférant opter pour des contrats plus long. Il a également été compliqué pour certains salariés de pouvoir se projeter dans le travail et les accompagnements. L'arrivée permanente de nouveaux salariés a complexifié la création d'une équipe et le partage d'une culture commune, même si des temps favorisant la cohésion ont été organisé.

En 2024, afin d'apporter de la stabilité à ce service, nous avons fait le choix de pérenniser deux postes : une maitresse de maison et une intervenante sociale.

➤ Formation des salariés

Malgré un contexte RH particulier, les salariés ont bénéficié de certaines formations, à leur demande et au même titre que l'ensemble des salariés de l'ACAL :

- La médiation ethno clinique : 2 professionnels
- Souffrance de l'enfant : 4 professionnels
- La violence conjugale : Accueil, Accompagnement et orientation et H/F aux prises avec les violences conjugales NIV 2 : 1 professionnel
- Conflits et tensions en institution : la CNV comme outils de prévention : 2 professionnels
- Animer des réunions participatives et productives : 1 professionnel
- Premiers secours en santé mentale : 1 professionnel
- Journées du travail social : pouvoirs d'agir : 1 professionnel
- Séminaire de sensibilisation « La participation des personnes accueillies et/ou accompagnées, cela s'apprend » : 1 professionnel

➤ Réunions réflexives

Face à un turnover régulier des équipes et des changements permanents sur la prise en charge des publics, il a été nécessaire d'organiser des temps de réflexions afin de prendre du recul sur les pratiques. Ces temps étaient animés par la directrice adjointe en charge du pôle asile.

- Travail autour de la matrice EISENHOWER (urgent / important) : 10 personnes
- Travail autour de la réorganisation du service et des missions suite à la fermeture d'un site et des réductions de poste : 13 personnes
- Travail sur l'intégration du futur chef de service (animé par la directrice adjointe en charge du pôle familles et isolés) : 6 personnes

5. Sécurité des biens et des personnes

➤ Astreintes

Lors du déploiement des dispositifs il a été mis en place un numéro d'astreinte dans l'objectif de permettre aux personnes accompagnées, aux professionnels de Popinns et aux partenaires, de joindre le service 24h/24h et 7j/7j.

L'astreinte étant portée par les salariés, cela a permis d'avoir la connaissance des situations lors des interventions mais aussi de faciliter la communication entre les personnes accueillies et les professionnels d'astreinte. En effet, au vu de la barrière de la langue, le fait de connaître la personne mais également le savoir-faire des professionnels pour communiquer ont été des leviers pour que les personnes accompagnées puissent se saisir au mieux de cette astreinte.

Une astreinte de direction permet en parallèle de sécuriser les professionnels et d'être garant des prises de décisions nécessaires.

Au fur et à mesure, nous avons pu constater une diminution de la sollicitation de l'astreinte. Pour cette raison mais également pour une raison budgétaire, l'astreinte salarié sera arrêtée au 31 décembre 2024. Les cadres seront sollicités directement par les résidents du Mas blanc (toujours avec l'astreinte de direction en appui).

➤ Surveillance des sites

Afin de répondre à une nécessité de vigilance et de sentiment de sécurité au sein de villages vacances facilement accessible à des personnes étrangères au dispositif et initialement mise en place pour anticiper le bon déroulé de la saison d'été, une convention d'intervention a été passée avec une entreprise locale : ainsi, à compter de 2023, un agent de sécurité a été présent sur chacun des sites 4h par soirée.

Cette organisation a permis de rassurer les personnes accompagnées mais aussi d'assurer à Popinn's qu'une présence est organisée sur site, sur des horaires convenus avec l'équipe ACAL et le directeur de Popinn's en fonction des besoins repérés. En effet, un des objectifs étaient de sécuriser le site notamment en période de forte fréquentation des touristes.

La convention a été arrêtée en octobre 2024 pour plusieurs raisons :

- Les publics accueillis le sont pour la plupart depuis l'ouverture des sites, la régulation et la mise en sécurité étaient donc moins pertinentes ;
- Nous avons rencontré plusieurs problématiques dans le suivi des interventions (dus notamment au turnover sur les agents de sécurité) ;
- Enfin pour des raisons budgétaires car cette prestation est relativement onéreuse (5 773 €).

➤ Evènements indésirables

8 EI ont été répertoriés sur l'année pour les deux dispositifs. Cela représente 13% du total des EI.

Le dispositif du Mas blanc a fait l'objet de 6 évènements indésirables, dont 4 pour violences (verbales ou physique), une tentative de suicide et une suspicion de prostitution. Aucun n'a été classé au-dessus 3 (4 et 5 = évènement indésirable grave avec remontée au CSE et au financeur)

Le dispositif des Abricotiers a fait l'objet de 2 évènements indésirables pour violences. Là aussi aucun n'a été classé au-dessus de 3.

Ce nombre restreint d'évènements indésirables, au regard du nombre n'important de personnes accueillies, semble être un bon indicateur sur la réponse institutionnelle apportée pour l'accueil des publics ukrainiens sur les dispositifs AD'HOC.

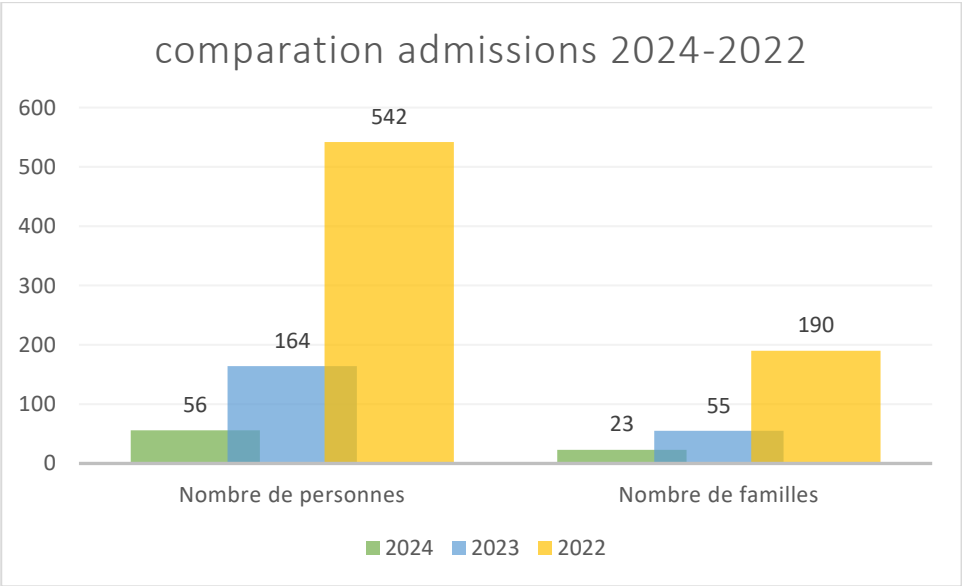
Bilan quantitatif

6. Les admissions de l'année 2024

➤ 23 nouvelles familles ont été admises cette année représentant 56 personnes :

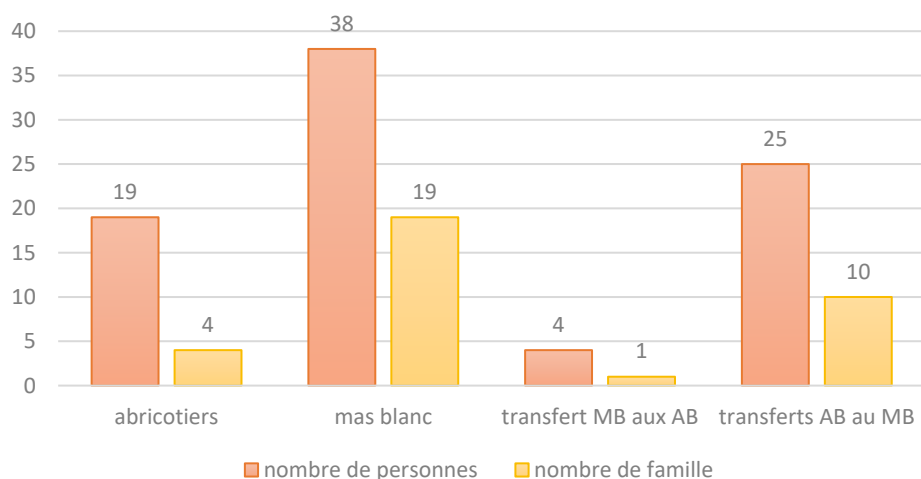
	2024	2023	2022	évolution 2024-2022
Nombre de personnes	56	164	542	-90%
Nombre de familles	23	55	190	-88%

En 2024, il y a eu moins d'admission du fait de la fermeture d'un site et de la réduction de nouvel accueil sur l'hôtel



La majorité des accueils s'est faite au Mas blanc du fait de la capacité plus importante, mais surtout de la fermeture du site des abricotiers en octobre 2024 :

admissions et transferts par site



Particularité cette année, il y a eu 11 transferts de familles représentant 29 personnes.

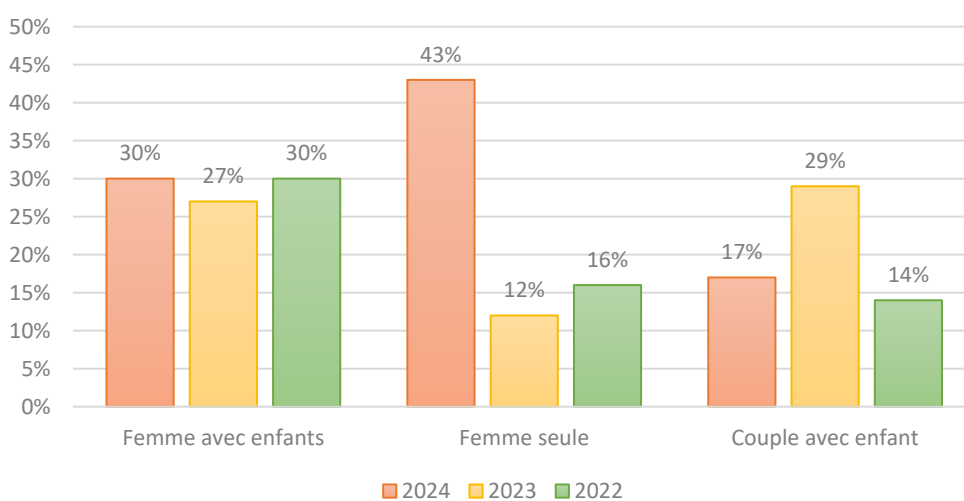
La majorité était des abricotiers au Mas blanc suite à la fermeture.

Dans le présent bilan nous comptons les personnes différentes.

➤ Les femmes seules sont les profils qui ont été le plus admis en 2024.

	MAS BLANC		ABRICOTIERS		CONSOLIDÉ	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Couple sans enfant	1	5%	0	0%	1	4%
Femme avec enfants	5	26%	2	50%	7	30%
Homme seul	1	5%	0	0%	1	4%
Femme seule	9	47%	1	25%	10	43%
Couple avec enfant	3	16%	1	25%	4	17%
Total	19	100%	4	100%	23	100%

comparaison principales compositions familiales 2024 -2022

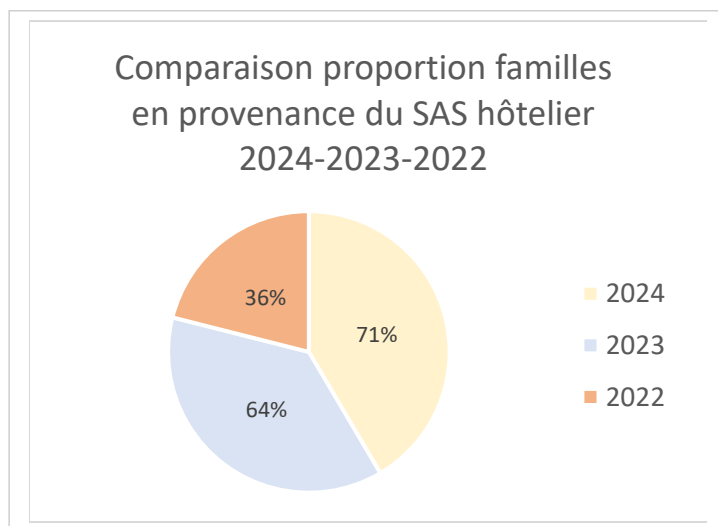


Nous pouvons constater une augmentation de 31 points sur l'admission des femmes seules. Cette évolution est à mettre en corrélation avec les orientations du SAS hôtelier qui représentent 71% cette année ; en effet, les femmes seules sont la première composition familiale accueillie.

- Pour la deuxième année consécutive, la majorité des familles admises provenaient du SAS hôtelier :

Nombre de familles orientées par le SAS hôtelier :

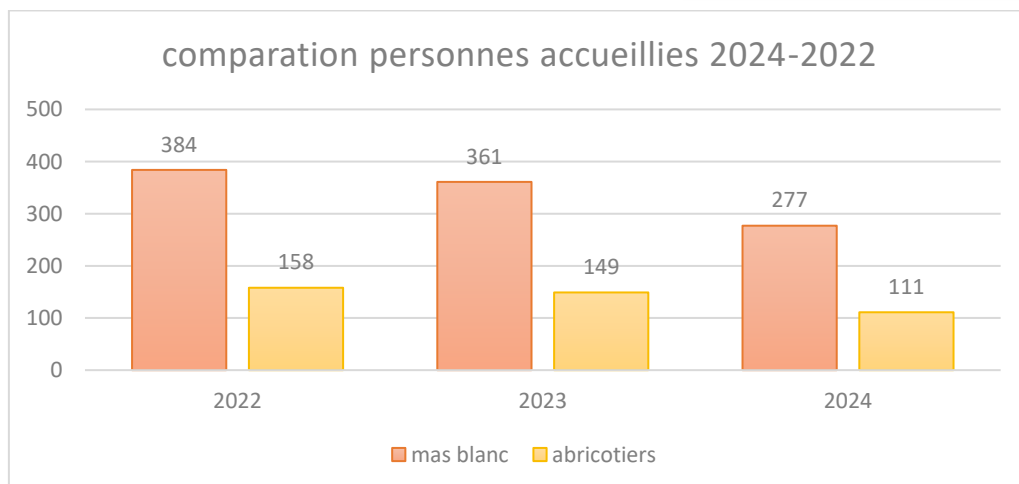
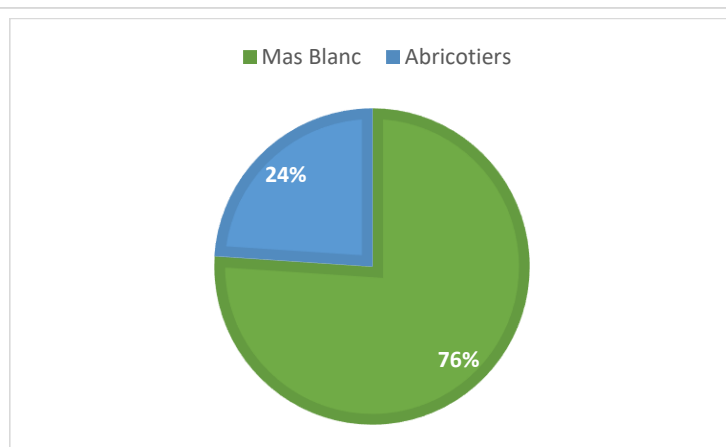
	2024	2023	2022
Nombre de personnes	42	132	245
Nombre de familles	24	44	88



7. Le public accueilli durant l'année 2024

Au total 359 personnes différentes ont été accueillies sur l'année au sein des deux sites ; cela représente 388 prises en charge avec les 29 personnes qui ont transité de l'un à l'autre des dispositifs :

	nombre de personnes différentes	nombre de prises en charges	écart
Mas Blanc	273	277	4
Abricotiers	86	111	25
Total	359	388	29



Nous pouvons noter une diminution de 23% sur le nombre de personnes accueillies sur le Mas blanc : des logements sont restés longtemps en travaux et d'autres sont restées vacants quelques semaines au moment de la fermeture des Abricotiers (afin de pouvoir accueillir les familles en cas de défaut de solution de sortie)

➤ Les compositions familiales

Les personnes accueillies sont principalement des femmes seules ou accompagnées d'enfants.

	MAS BLANC		ABRICOTIERS		Consolidé en nombre de prises en charges		Consolidé en nombre de personnes différentes	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Famille	11	10%	4	9%	15	10%	12	9%
Couple sans enfant	10	9%	1	2%	11	7%	11	8%
Femme avec enfants	31	29%	12	28%	43	28%	39	28%
Homme seul	4	4%	3	7%	7	5%	7	5%
Femme seule	20	19%	12	28%	32	21%	29	21%
Couple avec enfant	31	29%	11	26%	42	28%	41	29%
Fratrie	1	1%	0	0%	1	1%	1	1%
Total	108	100%	43	100%	151	100%	140	100%

➤ Les âges en nombre de personnes différentes

	Nb personnes	%
adultes	211	59%
jeunes majeurs	20	6%
enfants	128	36%
Total	359	100%

La moyenne d'âge des adultes² est de 44 ans (contre 35 sur les structures du DNA) ; 15% des adultes ont plus de 60 ans.

La moyenne d'âge des enfants est de 10 ans. Les enfants de moins de 3 ans ne représentent que 5% des enfants.

² Jeunes majeurs compris

➤ Situations administratives

Les dispositifs ad'hoc accueillent les bénéficiaires de la protection temporaire (BPT). Il peut arriver que certains aient en concomitance la protection temporaire et une demande d'asile. Dans ce cas la BPT prévaut en terme de droit le temps de la procédure. Ils peuvent rester sur le dispositif. Il en est de même pour les résidents bénéficiaires d'une protection internationale qui restent sur le dispositif jusqu'à ce qu'une solution de sortie soit trouvée.

Les premières concomitance en 2023 ont généré des problématiques en terme de droit ; en effet, la préfecture des Pyrénées Orientales ne voulaient délivrer d'APS car les personnes s'étaient vu délivrées une attestation pour demandeur d'asile lors de leur passage en GUDA³. Une rencontre avec la direction a été nécessaire pour débloquer cette situation. En effet, les personnes se retrouvaient sans ressources du fait de l'absence de l'APS en cours de validité.

Fin 2023, l'Instance Juridique du Pôle Asile (IIPA) ainsi que des collègues de l'équipe CADA-HUDA sont allés faire une information auprès des professionnels et des personnes accompagnées sur la demande d'asile et les conséquences (notamment en terme de retour au pays). Cette information a été renouvelée en 2024.

Nous avons noté une forte augmentation du nombre de personnes BTP déposant une demande d'asile, avec même pour certains l'obtention d'une protection internationale (engendrant l'arrêt de la BTP, la protection internationale étant plus avantageuse). **En 2023, seules 14 personnes avaient déposé une demande d'asile et l'une d'entre elle avait obtenu une protection internationale. En 2024, 70 personnes ont déposé une demande d'asile, soit une augmentation de 80%.**

L'Ukraine est devenue en 2024 le deuxième pays en terme de premières demandes d'asile avec 11 800 demandes, alors qu'il n'y en avait que 3 250 en 2023 (soit une augmentation de 263%).⁴

Situation administrative au 31 décembre ou au moment de la sortie :

	Nombre de personnes	%
APS	276	77%
demande d'asile	42	12%
BPI	41	11%
Total	359	100%

23 % de l'ensemble des personnes accueillies durant l'année se projettent à rester en France.

³ GUDA : Guichet Unique de la Demande d'Asile, réunissant l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et la préfecture.

⁴ OFPRA

➤ Typologie des publics

TYPOLOGIE DES PUBLICS MAS BLANC 2022/2023/2024

	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Adultes	Enfants –18 ans	Enfants +18
2022	136	389	238	147	4
2023	132	361	212	136	13
2024	108	277	167	95	15

TYPOLOGIE DES PUBLICS ABRICOTIERS 2022/2023/2024

	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Adultes	Enfants –18 ans	Enfants +18
2022	54	157	82	75	0
2023	64	149	78	71	0
2024	43	111	60	48	3

8. Taux d'occupation

Il a été nécessaire en 2023 de revoir la capacité théorique des sites car les compositions familiales étaient bien moindres que celles que nous avions prévu au moment de l'ouverture. Le nombre de places financées est resté le même que depuis le 30 septembre 2023 pour les deux sites. Ainsi, le Mas Blanc est à 233 places (240 auparavant) et Les Abricotiers à 92 (120 auparavant).

Sans cette modification de 2023, les taux d'occupation auraient été bien plus bas (89 % en 2023 et 77% en 2024).

	2022	2023	2024
réel	84438	116579	101 938
théorique	90960	128180	113 338
taux d'occupation	93%	91%	90%

Nous notons une diminution du taux d'occupation sur l'année 2024 qui est à mettre en corrélation avec plusieurs facteurs :

- La fermeture des abricotiers avec des sorties progressives à compter du mois d'août ;
- Des compositions familiales moins importantes pour la même typologie de logement (en moyenne 2.85 personnes par ménage en 2022 contre 2.57 en 2024) ;
- De la vacance sur le site du mas blanc : soit pour raison de travaux, soit pour anticiper des difficultés de relogements et prévoir des transferts lors de la fermeture des abricotiers.

TAUX D'OCCUPATION MENSUEL MAS BLANC ET ABRICOTIERS

	janv	Fév.	mars	avril	mai	Juin	Juil.	août	sept	oct	nov	dec	année
Mas Blanc	89 %	90 %	91 %	90 %	94 %	96 %	95 %	89 %	88 %	88 %	88 %	87 %	90 %
Abricotiers	100 %	101 %	101 %	102 %	98 %	98 %	97 %	83 %	76 %	34 %	-	-	89 %

9. Les familles sorties durant l'année

En 2024, 59 familles sont sorties du dispositif (26 du Mas Blanc et 33 des Abricotiers) représentant 146 personnes.

Ne sont pas comptabilisé dans les sorties les familles ayant transité d'un dispositif à un autre (pour rappel 11 familles / 29 personnes).

67 % qui ont bénéficié d'une orientation vers un logement intermédiaire, autonome ou adapté.

CONSOLIDE

	MAS BLANC		ABRICOTIERS		2024	2023	2022	Évolution
	Nombre ménages	%	Nombre ménage	%	%	%	%	2022-2024
IML UK	15	58%	19	58%	58%	53%	33%	+ 25 points
Logement Parc privé	4	15%	0	0%	7%	1%	1%	+ 6 points
EHPAD	0	0%	1	3%	2%			-
Transfert d'AHDOCS au SEUIL	0	0%	2	6%	3%	5%	2%	+ 1 point
Départ autre département	0	0%	1	3%	2%	7%	11%	- 9 points
Départ pays UE	0	0%	0	0%	0%	2%	9%	- 9 points
Retour Ukraine	1	4%	4	12%	8%	14%	22%	- 14 points
Fin de Prise en Charge	3	12%	3	9%	10%	7%	2%	+ 8 points
Inconnu	1	4%	1	3%	3%	10%	16%	- 13 points
Orientation 115	-		-		0%	-	4%	- 4 points
chez des tiers	2	8%	2	6%	7%	-	-	+ 7 points
TOTAL	26	100%	33	100%	100%	100%	100%	

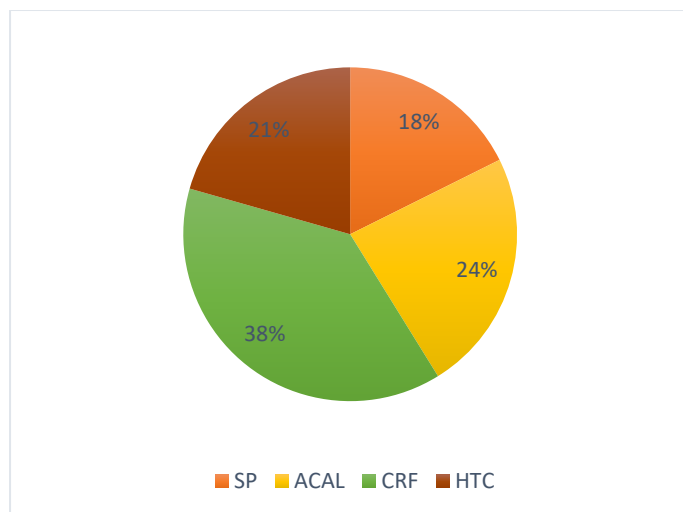
Nous notons une baisse constante du nombre de retour en Ukraine (-14 points comparativement à 2022). Nous le mettons en parallèle avec le nombre de demande d'asile déposée par les Ukrainiens. Même si certains restent encore indécis, de plus en plus se projettent durablement sur le territoire.

Durant l'année 5 familles ont refusé une orientation vers un logement IML ; 2 ont pu accéder à un logement autonome dans le parc privé par leur propre réseau, 2 ont eu une fin de prise en charge sans que nous sachions où elles sont allées et 1 a été hébergée chez des tiers.

Focus sur les sorties IML :

L'augmentation de la proportion des sorties IML est à mettre en corrélation avec la fermeture des abricotiers et l'ouverture par le financement de la DDETS de 30 logements en IML.

Les orientations IML se sont faites à travers 3 partenaires : la Croix Rouge Française, Habiter en Terre Catalane et Solidarité Pyrénées. Enfin il y a également des orientations au sein même de l'ACAL.



La durée moyenne de séjour (DMS) consolidé est de 555 jours en 2024 :

Dispositif	DMS en jours 2024	DMS en jours 2023
Mas Blanc	640	319
Abricotiers	521	397
Consolidé	574	358

La DMS pour le Mas blanc est en forte hausse (+100%), car 61 % des personnes sorties étaient arrivées en 2022. Pour les Abricotiers l'augmentation est moins importante (31%) car seulement 42% des sortants étaient pris en charge depuis 2022 (les autres familles ayant été prises en charge au Mas blanc).

Bilan qualitatif

10. Orientations du public

Les familles ont donc d'abord été accueillies sur un dispositif hôtelier, répondant alors « *à la prise en charge immédiate dans un hébergement sas de très courte durée à proximité des principaux lieux d'arrivée* » (instruction NOR LOG12209326C) avant de pouvoir être accueilli sur les dispositifs AD HOC.

Les personnes étant installées à l'hôtel dans le cadre de l'hébergement d'urgence, ayant trouvé des repères et dont les enfants étaient scolarisés dans les établissements proches de leur lieu d'hébergement, il a parfois été compliqué pour les familles de changer de lieu de vie, d'autant plus pour aller vers un autre hébergement temporaire. Après des mois passés en hôtel, les familles étaient plus en demande de partir vers du logement intermédiaire que vers un centre AD'HOC qui reste une nouvelle fois transitoire.

Afin d'encourager les départs vers de l'IML, les autorités ont modifié les règles : une seule proposition de logement sera faite : en cas de refus non motivé (demande de refus à justifier auprès de la direction de l'ACAL), les personnes accompagnées se verront remettre une notification de fin de prise en charge.

Le resserrement de ces politiques d'orientation a développé chez les familles accompagnées à des revendications.

Les équipes ont souvent été mises à mal, prises à partie par les personnes accueillies et une rupture de liens a pu être observée pour certaines familles.

11. L'accompagnement des personnes

L'accompagnement social au Mas Blanc en 2024 a poursuivi les actions entamées en 2022 et 2023, mais plusieurs événements ont entraîné des ajustements.

➤ **Changements dans l'équipe**

Un fort turn-over a marqué l'année, avec des départs significatifs parmi les intervenants sociaux, les maîtresses de maison, et les moniteurs-éducateurs. En particulier, deux postes de moniteurs-éducateurs en charge de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement scolaire n'ont pas été renouvelés. De plus, l'absence d'un chef de service, assuré par intérim par la Directrice-Adjointe du Pôle Asile, a nécessité une réorganisation de l'équipe. Ces changements ont affecté le suivi des résidents, impliquant un temps d'adaptation pour renforcer les liens, comprendre les situations sociales et maîtriser les spécificités du public ukrainien.

➤ **Réorganisation des missions**

Afin de compenser ces absences, les missions des intervenants sociaux ont été redéfinies et les suivis ont été concentrés sur la seule monitrice-éducatrice restante. Pour améliorer la gestion du suivi, des permanences ont été instaurées trois fois par semaine pour les démarches simples, tandis que des rendez-vous ont été instaurés pour les cas plus complexes, ce qui a permis une gestion plus fluide des résidents.

➤ **De l'urgence à l'insertion**

Depuis l'arrivée des premiers publics ukrainiens, l'accompagnement mis en place est progressivement passé d'une phase d'urgence, centrée sur l'accueil et la mise à l'abri, à une phase d'insertion, visant l'autonomisation des personnes et leur intégration durable dans le droit commun.

➤ **Fin de l'IML UK**

Au second semestre 2024, la fin des offres de logement via l'Intermédiation Locative (IML) fléchée UK a conduit les travailleurs sociaux à explorer davantage les dispositifs de droit commun (logement social, parc privé, etc.). Des formations sur l'utilisation de ces dispositifs (SIAO, etc.) ont été proposées pour aider les équipes à mobiliser les solutions disponibles.

11.1. L'Insertion par le logement

L'insertion par le logement est une étape importante pour les personnes étrangères. Elle favorise leur autonomie et leur intégration dans la société française.

Cet accompagnement devient de plus en plus important étant donné la fermeture du site des Abricotiers et celle prochaine du Mas Blanc.

➤ **IML (Intermédiation Locative)**

Pour les personnes hébergées dans les dispositifs AD HOC, l'Intermédiation Locative (IML) constitue une solution essentielle pour l'accès à un logement individuel, compte tenu de leur statut administratif.

Tout au long de l'année 2024, la facilitation de ce processus d'orientation a été assurée grâce aux commissions de travail organisées en collaboration avec les quatre associations concernées. Ces échanges ont permis de maintenir une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués.

Le travail de la coordinatrice a également joué un rôle clé dans la fluidification des orientations et des échanges entre les divers intervenants. Elle a notamment pris en charge une charge de travail importante à l'approche de la fermeture du site des Abricotiers, avec la captation de 30 logements destinés à reloger les familles présentes sur ce site. Cependant, tous les logements disponibles ne correspondaient pas toujours aux besoins spécifiques des familles en termes de composition. Certains ont ainsi été attribués aux familles du Mas Blanc.

La règle de la "proposition unique" pour chaque famille est restée en vigueur. Si le motif du refus d'une orientation n'est pas jugé valable, la prise en charge prend fin. Cette règle continue d'impacter les pratiques professionnelles des équipes et leur accompagnement des familles.

La création d'une procédure claire et encadrée pour la « Proposition IML » a permis de mieux structurer les orientations et de mieux gérer les refus. Chaque famille est orientée en fonction de sa composition familiale, et un travail est réalisé par les équipes à chaque étape, tant avant qu'après la proposition, afin d'éclaircir les questions liées au budget, aux aides disponibles et, surtout, de lever les freins. En dépit de ces efforts, des réticences persistent, notamment concernant le changement de lieu de scolarisation des enfants ou la divergence entre la réalité des logements proposés et les attentes des familles.

Enfin, les familles à petite composition ou les personnes les plus vulnérables demeurent les plus difficiles à orienter vers ce dispositif.

➤ **Logement autonome**

L'accès à un logement autonome dans le parc privé reste un véritable défi. En effet, les garanties exigées par les propriétaires ou agences sont souvent des obstacles majeurs. Nombre de familles n'ont pas de garant ou n'ont pas accès à des dispositifs de substitution, tels que VISALE, qui est parfois également refusé. De plus, les plafonds de revenus imposés par les propriétaires compliquent davantage l'accès à un logement.

Malgré ces difficultés, un certain nombre de familles ont réussi à quitter le dispositif pour un logement autonome. Toutefois, ces cas demeurent marginaux et sont souvent liés à un élan de solidarité de la part de certaines personnes ou structures.

➤ **Les ateliers « logement »**

Dans le but d'accompagner l'autonomisation des familles et de faciliter leur accès au logement, plusieurs ateliers ont été organisés sur des démarches essentielles, telles que la déclaration d'impôts et la recherche de logement.

En août, un atelier complet a été animé aux Abricotiers et au Mas Blanc. Les thématiques abordées comprenaient les différents types de logement, l'état du marché locatif dans les Pyrénées-Orientales, les dépenses associées au logement, les aides disponibles, ainsi que la gestion des ressources et du budget.

Bien que cet atelier ait été apprécié par les participants, nous envisageons de le diviser en deux ou trois séances distinctes afin d'en faciliter la compréhension et de mieux répondre aux besoins des familles.

L'équipe prévoit également d'autres ateliers axés sur le logement, l'emploi, et l'accompagnement dans la réalisation autonome de diverses démarches administratives.

11.2. L'insertion par le travail

Dans la continuité de l'accompagnement global proposé aux publics ukrainiens, l'accès à l'emploi constitue une étape clé vers l'autonomie. L'accompagnement vers l'insertion professionnelle s'est structuré autour d'un appui individualisé aux démarches liées à l'emploi : élaboration de CV, inscription à France Travail, préparation aux entretiens, orientation vers des formations ou chantiers d'insertion, et mobilisation des dispositifs locaux. Ce travail nécessite une adaptation constante aux freins rencontrés par les personnes (niveau de langue, contraintes familiales, méconnaissance du marché du travail français) et s'appuie sur un réseau de partenaires pour proposer des réponses adaptées.

L'accompagnement se décline de la façon suivante :

- L'aide à l'inscription à France Travail,
- La rédaction de CV et lettres de motivation,
- L'accompagnement aux rendez-vous France Travail,
- La mise en relation avec des employeurs,
- Le suivi administratif des personnes embauchées.

- ✓ **3 ateliers collectifs** (Rédaction de CVs, préparation à l'actualisation, expression orale) ont complété l'accompagnement, abordant la recherche d'emploi, les entretiens, les codes professionnels, etc. En moyenne, 8 à 10 personnes ont participé à chaque atelier organisé.
- ✓ Deux **forums emploi** ont également été ciblés :
 - **Salon TAF à Perpignan (27 mars)** : 18 personnes accompagnées.
 - **Forum de Canet (15 février)** : 18 personnes accompagnées.

La participation aux ateliers et forums a été limitée, en raison de freins tels que la langue, la mobilité ou les priorités administratives.

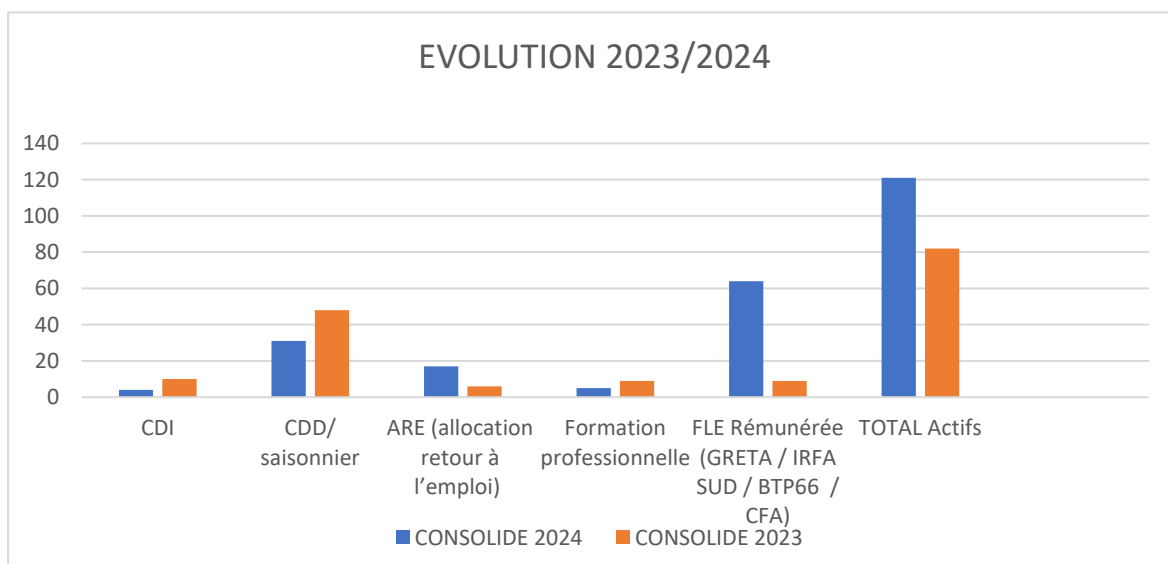
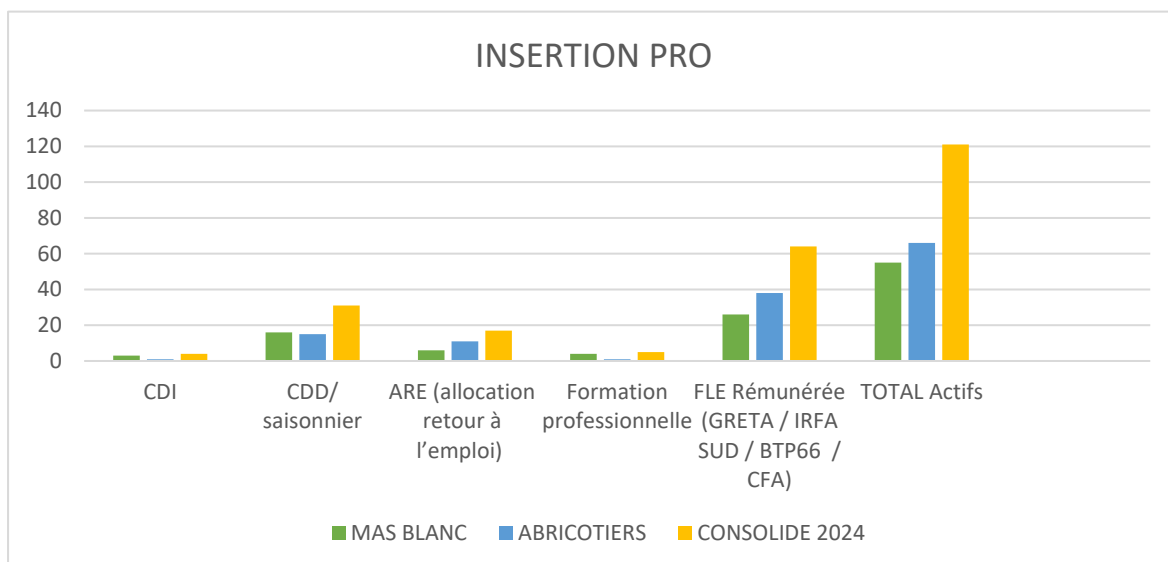
Malgré cette faible mobilisation, l'accompagnement a permis **l'embauche de 31 personnes**, preuve de l'efficacité du suivi individualisé et de la pertinence des actions menées.

Les contrats à durée déterminée (CDD) accessibles concernent principalement des secteurs où les qualifications formelles ne sont pas requises. Avec un minimum d'expérience, les candidats peuvent postuler pour des emplois saisonniers dans l'agriculture ou des jobs d'été.

En lien avec l'afflux touristique dans la région, plusieurs CDD sont occupés par la population ukrainienne, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de la mise en rayon dans le commerce.

Cependant, la reconnaissance des diplômes étrangers reste un processus long et coûteux. De plus, la mobilité constitue un frein majeur, car le secteur où sont hébergées certaines personnes est mal desservi par les transports publics, notamment les bus.

2024	MAS BLANC	ABRICOTIERS	CONSOLIDE 2024	CONSOLIDE 2023
CDI	3	1	4	10
CDD/ saisonnier	16	15	31	48
ARE (allocation retour à l'emploi)	6	11	17	6
Formation professionnelle	4	1	5	9
FLE Rémunérée (GRETA / IRFA SUD / BTP66 / CFA)	26	38	64	9
TOTAL Actifs	55	66	121	82



➤ La formation FLE : La maîtrise de la langue, étape essentielle

La maîtrise de la langue reste l'étape principale dans le processus d'insertion. Certaines personnes ont recours aux cours en ligne gratuits pour améliorer leur niveau de français.

Aussi, afin de renforcer l'intégration par l'apprentissage du français, une salariée de l'ACAL, diplômée en FLE est intervenue au Mas Blanc du mois d'avril à fin décembre 2024 (cette activité fait l'objet d'un bilan à part entière).

Pour l'année 2024, les prestataires suivants continuent d'être présents et accessibles :

- ✓ France Travail / Cap Emploi / Forum et Salon pour l'Emploi
- ✓ CRIA
- ✓ GRETA / IRFA Sud / BTP66 / CFA

Les associations locales, telles que Resto du Cœur et La Croix-Rouge, se mobilisent également pour soutenir les personnes dans leur démarche d'apprentissage et d'intégration.

➤ **Conclusion**

Ce bilan met en lumière une dynamique positive en faveur de l'insertion professionnelle des publics ukrainiens, malgré des difficultés initiales de mobilisation. Les résultats observés démontrent qu'un accompagnement humain, progressif et adapté reste la clé d'une insertion réussie.

Pour les personnes ayant une projection plus claire de leur souhait de rester en France, leurs progrès en français sont particulièrement significatifs. Toutefois, les familles monoparentales rencontrent encore des difficultés pour s'insérer professionnellement, notamment en raison des contraintes liées à la garde d'enfants en bas âge.

11.3. L'accompagnement administratif

➤ **APS (Autorisation Provisoire de Séjour)**

Il est convenu entre l'ACAL et la préfecture de programmer les rendez-vous pour le renouvellement des APS un mois à l'avance, afin de garantir la fluidité du processus et d'éviter les relances. Le passeport biométrique est désormais indispensable, et lors de la prise de rendez-vous, il est requis de fournir une copie complète du passeport, y compris toutes ses pages. Les personnes ayant effectué des déplacements en Ukraine doivent également justifier ces déplacements.

Cependant, des difficultés persistent pour l'obtention des rendez-vous pour les premières délivrances d'APS, nécessitant parfois plusieurs relances et des demandes supplémentaires de documents, ce qui rallonge le délai d'obtention.

➤ **PUMA et CSS (Couverture Sociale de Santé)**

L'espace partenaire permet d'effectuer de nombreuses démarches administratives avec des délais de réponse relativement rapides : ouverture des droits, renouvellement des cartes de CSS, demandes de 100% et d'affiliation définitive, cartes vitales, remboursements, etc. Il permet aussi de résoudre certains problèmes administratifs ou de corriger des erreurs sans nécessiter de déplacement ni passer par le service téléphonique.

Néanmoins, certaines demandes pour des personnes affiliées dans d'autres départements ne peuvent pas être traitées sur cet espace, entraînant ainsi des délais de traitement plus longs, voire des blocages pour certaines personnes.

Il convient également de noter que très peu de personnes disposent d'un compte Ameli.

➤ **Allocations familiales et ASF (Allocation de Soutien Familial)**

Les demandes d'allocations familiales et d'ASF sont désormais traitées via une adresse mail dédiée aux partenaires (établissements ou structures accompagnant des personnes en difficulté). Cette

approche a facilité de nombreuses ouvertures de droits, permettant aux équipes de gagner en efficacité, en évitant les prises de rendez-vous et les déplacements.

Cependant, les délais de traitement des demandes restent parfois difficiles à maîtriser, et il peut être compliqué de résoudre rapidement une situation urgente par ce biais.

L'application CAF reste un outil accessible et permet aux personnes accompagnées d'effectuer certaines démarches de manière autonome.

➤ **ADA (Allocation pour Demandeurs d'Asile)**

Les échanges avec l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) restent fluides, et la communication par mail fonctionne efficacement. Les réponses sont rapides, ce qui permet de résoudre les problématiques des personnes accompagnées de manière plus réactive. Un nombre ne cessant de croître de personnes réalisent désormais ces démarches de manière autonome.

➤ **Comptes bancaires**

Une grande majorité des personnes accompagnées possède désormais un compte bancaire. Le partenariat avec le Crédit Agricole, l'une des dernières banques à proposer des comptes "Urgence Ukraine", a facilité de nombreuses ouvertures, en particulier pour les personnes âgées. Toutefois, il est regrettable que ces comptes spécifiques soient sur le point de disparaître. Les comptes existants seront transformés en comptes classiques, et il n'y aura plus de dispositifs spécifiques pour les nouvelles ouvertures.

Des difficultés demeurent pour l'ouverture de comptes bancaires dans d'autres établissements, notamment en raison des exigences concernant les documents de domiciliation.

11.4. De la protection temporaire à la demande d'asile...

Au cours de l'année 2024, nous avons constaté un nombre significatif de demandes d'asile, avec 69 demandes enregistrées, ainsi qu'une augmentation des protections internationales, atteignant 30. Ces protections internationales, donnant accès au droit commun, facilitent considérablement l'intégration des personnes, notamment l'accès au logement.

Cette évolution a entraîné des changements dans l'accompagnement administratif des bénéficiaires et a conduit à un renforcement de nos missions.

➤ **L'accompagnement des personnes ukrainiennes en demande d'asile**

Le suivi des demandes d'asile est assuré par la SPADA (Structure de Premier Accueil et de Démarches Administratives). Dès qu'une famille ou une personne nous informe avoir déposé une demande d'asile, nous intervenons pour les accompagner dans plusieurs démarches administratives essentielles :

- La constitution d'un dossier pour la demande de RSA ou de prime d'activité.
- Si cela n'a pas encore été fait, nous les accompagnons dans leur demande de logement social.

- Pour les personnes de plus de 65 ans, une demande de SASPA (Subvention pour l'Accès à la Sécurité et à la Prévoyance Sociale) est également réalisée.

L'objectif de ces démarches est d'éviter toute période sans ressources entre l'obtention du statut et d'assurer une prise en charge rapide pour les démarches liées au logement et à la sortie du dispositif.

Il est important de noter que l'étude des dossiers SASPA peut être longue, et que l'ADA⁵ est interrompue entre le mois de l'obtention du statut et celui suivant.

De plus, avec la dématérialisation des échanges avec l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), les personnes âgées ou moins autonomes sollicitent notre aide pour consulter régulièrement leurs comptes numériques.

➤ **L'accompagnement des personnes ukrainiennes ayant une protection internationale**

Une fois qu'une protection internationale est accordée, plusieurs démarches administratives doivent être entreprises. La SPADA se charge de la prise de rendez-vous pour le CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) et la demande de titre de séjour via l'ANEF (Agence Nationale des Etrangers en France).

Cependant, la saturation de la file active AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés) et le blocage des orientations vers ce dispositif au cours de l'année ont conduit à ce que nous assumions certaines démarches administratives directement sur notre site, à défaut de pouvoir les traiter via AGIR.

➤ **Démarches administratives :**

- La complétude et l'envoi de la FFR (Fiche Familiale de Référence) à l'OFPRA avec les documents originaux et leurs traductions, pour reconstituer l'état civil.
- La mise à jour de l'adresse auprès de l'OFPRA.
- Les demandes de titre de séjour pour les membres de la famille des bénéficiaires via l'ANEF.
- Le renouvellement des API (Attestation Provisoire d'Instruction).
- Le suivi de l'ouverture des droits au RSA en lien avec la CAF, via l'adresse email partenaire. Ce processus nécessite l'envoi de nombreux documents, et le délai pour l'ouverture complète des droits peut être long selon les situations.
- Le suivi du dossier SASPA, ainsi que l'ouverture effective des droits associés.

➤ **Démarches liées au logement**

Lorsqu'un ménage hébergé sur le dispositif AD HOC obtient une protection internationale, nous l'accompagnons dans sa sortie du dispositif et dans l'accès aux démarches liées au logement, auxquelles il n'avait pas accès avec un statut temporaire. Nous effectuons alors :

⁵ Allocation Demandeur d'Asile

- La constitution d'un dossier via le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), afin de faire une demande de logement ou d'hébergement adapté à leur situation. À ce jour, toutes les demandes ont été effectuées en Intermédiation Locative (IML).
- L'accompagnement dans la mise à jour de la demande de logement social, ainsi que la constitution d'une demande de logement via un contingent préfectoral.

➤ **Bilan et perspectives**

Ces nouvelles missions et l'évolution de notre accompagnement ont permis de renforcer notre réseau et d'établir de nouveaux partenariats tout en consolidant ceux déjà existants. Les démarches administratives sont complexes et demandent une coordination étroite avec les différents acteurs impliqués, mais elles représentent des étapes cruciales pour garantir l'intégration réussie des personnes bénéficiaires de protection internationale.

11.5. Mise en place de la participation financière

À partir du 1er janvier 2024, la participation financière a été instaurée pour les dispositifs AD HOC.

Les personnes hébergées doivent déclarer leurs revenus du mois précédent avant le 10 de chaque mois. Celles dont les revenus sont supérieurs ou égaux au montant du RSA, en fonction de la composition familiale, reçoivent une facture correspondant à 10 % de leur revenu déclaré. Cette facture peut être réglée en espèces directement sur site ou par virement bancaire.

Certaines familles respectent assidûment les déclarations et paiements, tandis que d'autres ne s'engagent pas de manière régulière. Un déclin de l'engagement a été observé durant la période estivale, certaines familles ayant justifié leur non-participation en indiquant que la participation était présentée comme un "don" à l'association, tandis que d'autres exigeaient un texte réglementaire précisant l'obligation de cette participation, bien qu'elle ait été clairement inscrite dans le nouveau règlement intérieur. De plus, quelques familles ont quitté le dispositif en laissant des dettes.

Face à ces difficultés, une nouvelle organisation sera mise en place pour la gestion de la participation financière. En début d'année 2025, une convention d'hébergement remplacera le règlement de fonctionnement en vigueur. Cela permettra rappeler les obligations en terme de paiement de la participation financière et de prévoir les sanctions en cas de non-respect.

Par ailleurs, la plupart des résidents du MAS BLANC, ayant obtenu un statut de protection internationale et des revenus relevant du droit commun, s'empressent de déclarer et payer dès qu'ils perçoivent leurs revenus, soucieux de respecter leurs obligations.

11.6. Accompagnement lié à la Santé

Partenariats médicaux et accès aux soins

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une collaboration étroite avec les partenaires médicaux et paramédicaux locaux sur les deux sites.

Les familles bénéficient désormais d'un suivi médical régulier avec des médecins généralistes, des gynécologues, des infirmiers, des kinésithérapeutes, etc.

Cependant, l'accès aux soins dentaires demeure un défi important. Plusieurs dentistes ont cessé d'accepter de nouveaux patients. Certains refusent les familles accueillies dans les dispositifs Ad 'Hoc en raison de la complexité des soins nécessaires, tandis que d'autres exigent la présence d'un interprète. De plus, de nombreux patients n'ont pas honoré leurs rendez-vous, ce qui complique encore davantage l'accès aux soins dentaires.

Le service d'addictologie a également été sollicité en début d'année. Malgré des difficultés parfois rencontrées par le public pour suivre ces suivis, les accompagnements ont été de qualité.

L'accès aux soins reste limité par des difficultés de déplacement. La mobilité est un enjeu crucial, mais peu de familles disposent de véhicules privés. Le réseau de transports en commun n'est pas toujours suffisant pour permettre aux familles d'assister à leurs rendez-vous médicaux. L'équipe fait de son mieux pour pallier ces difficultés, bien que cela ne favorise pas l'autonomie ni la responsabilisation des familles.

Un partenariat a également été établi avec un kinésithérapeute et un infirmier libéral pour fournir des soins à domicile aux personnes vulnérables résidant sur le site des Abricotiers, qui ont des besoins spécifiques en matière de santé.

11.7. Le rôle de l'interprète au sein du dispositif Ad 'Hoc

Le dispositif Ad 'Hoc est le seul à disposer d'un interprète (poste à temps partiel, 0,8 ETP). En 2024, ce poste a été occupé par trois personnes successivement. L'interprète a travaillé principalement sur le site du Mas Blanc, en raison du nombre élevé de résidents.

Principales sollicitations en 2024 :

- Traduction des échanges entre travailleurs sociaux et bénéficiaires, notamment pour les démarches administratives et médicales.
- Traduction écrite de courriers officiels et de demandes des résidents.
- Présence lors des rendez-vous de présentation des solutions d'insertion par le logement (IML), pour une communication claire et précise.
- Participation aux permanences

Rôle de l'interprète :

- L'interprète a pour mission générale d'assurer la traduction orale exacte, fidèle et fluide de conversations entre les personnes accueillies, les salariés et les partenaires.
- Éviter les incompréhensions et clarifier des procédures complexes.
- Être l'interface entre la personne accueillie et son référent pour l'orientation et la compréhension des démarches.

L'interprète contribue à l'efficacité du dispositif, en facilitant la communication, réduisant les erreurs et renforçant la confiance des personnes accompagnées.

Impact de la fonction :

- Améliore la qualité de l'accompagnement en réduisant les risques d'incompréhension liés aux traductions automatiques.
- Renforce la culture de bientraitance de l'Association.

➤ Témoignages

*« Par son travail, l'interprète ne se contente pas d'alléger le quotidien des personnes accompagnées ; il contribue également à une meilleure efficacité du service social lui-même, en évitant les malentendus et les erreurs pouvant découler d'une traduction automatique ou approximative. De plus, l'interprète est une ressource précieuse pour obtenir des informations pratiques sur la vie en France, demander conseil ou clarifier certains aspects du quotidien qui peuvent différer de l'Ukraine. [...] Par ailleurs, il est regrettable que les cours de français aient été interrompus au sein du Mas Blanc, ce qui freine davantage l'intégration des Ukrainiens n'ayant pas de véhicule et étant donc limités dans leurs déplacements par les transports en commun Avec tout mon respect,
M. S.Y. Le 14/03/2025*

*« Je tiens à souligner l'importance la présence de l'interprète dans l'équipe. [...] Il y a de nombreuses personnes âgées pour qui l'apprentissage du français est particulièrement difficile [...] une grande partie d'entre elles viennent de réaliser qu'un retour en Ukraine serait impossible. [...] Beaucoup d'entre nous vivent sous une pression constante, sachant que leurs proches sont à la guerre ou sous les bombes. Dans ces circonstances, il est très difficile d'assimiler des informations. [...] J'ai vu une dame de 77 ans en larmes, incapable d'expliquer son problème via une application de traduction ! C'est pourquoi je remercie l'équipe de l'ACAL au Mas Blanc pour son travail et sa compréhension, pour le fait que l'interprète fasse partie du personnel, qu'elle coopère efficacement avec l'équipe et qu'il soit possible de se tourner vers elle pour demander de l'aide. »
O.K Le 14/03/2025*

*« Je réside au Mas Blanc depuis le 18/09/2024. [...] Étant une personne âgée de 77 ans, malentendante et parfois incapable de bien comprendre ce qui est dit, la présence d'un interprète est d'une importance capitale pour nous, les seniors. Avec l'interprète à mes côtés, je n'ai pas à m'inquiéter de ne pas comprendre ou de manquer une information essentielle. Les démarches administratives impliquent de nombreux documents et questions, et une traduction claire est indispensable pour en saisir pleinement le sens. L'interprète m'explique tout de manière accessible et me guide dans les actions à entreprendre. Je suis profondément reconnaissante envers l'interprète pour ce travail tellement important pour moi. »
LM le 12/03/2025*

12. Scolarisation & Animation

Trois monitrices éducatrices au Mas Blanc et deux aux Abricotiers, sont en charge de la scolarisation, de l'insertion professionnelle ainsi que de l'organisation d'ateliers animation à destination des enfants hébergés sur les deux sites.

➤ **Scolarisation**

L'année 2024 a été marquée par une évolution notable en ce qui concerne l'intégration des enfants. Ceux-ci sont désormais bien intégrés, communiquent facilement avec leurs camarades français et les enseignants, et font preuve d'une bonne maîtrise du français.

Nos partenaires continuent de nous accompagner dans l'intégration de ces enfants, en nous apportant leur soutien et expertise.

- ✓ **Partenaires scolaires** : Principal d'établissement, assistant social, équipe de vie scolaire, psychologues, CPE
- ✓ **Partenaires externes** : Casnav, mairie, centre extrascolaire et de loisirs
- ✓ **Pour les enfants suivis par la MDPH** : CMP, PIAL, référent scolaire

Concernant les jeunes majeurs, une fois scolarisés jusqu'au lycée, ils sont orientés vers la Mission Locale Jeunes (MLJ) du secteur ou vers France Travail pour un accompagnement vers l'emploi.

Certains jeunes, déjà diplômés, sont orientés vers un cursus de Diplôme Universitaire (DU), avec une passerelle vers l'université. Des tests de niveau en français sont proposés pour leur permettre d'intégrer les cours universitaires visés.

Les cours de français en ligne continuent d'être utilisés par les jeunes pour améliorer leur maîtrise de la langue.

La mobilité des jeunes, reste facilitée : les bus LIO sont accessibles avec leur statut d'étudiant, et pour les enfants du primaire et de la maternelle, l'Association ACAL finance le transport scolaire.

En cas de difficultés financières, ils peuvent bénéficier de l'aide exceptionnelle et du fonds social pour régler les frais de cantine scolaire.

Le partenariat avec les différentes institutions scolaires s'est également fluidifié au cours de l'année. Les enfants accompagnés sont tous scolarisés et l'urgence de l'inscription a laissé place à l'accompagnement scolaire des enfants et des familles (suivi scolarité, cantine, besoins spécifiques...) L'équipe a également pu développer l'accès aux loisirs, le périscolaire, les inscriptions dans le tissu associatif local.

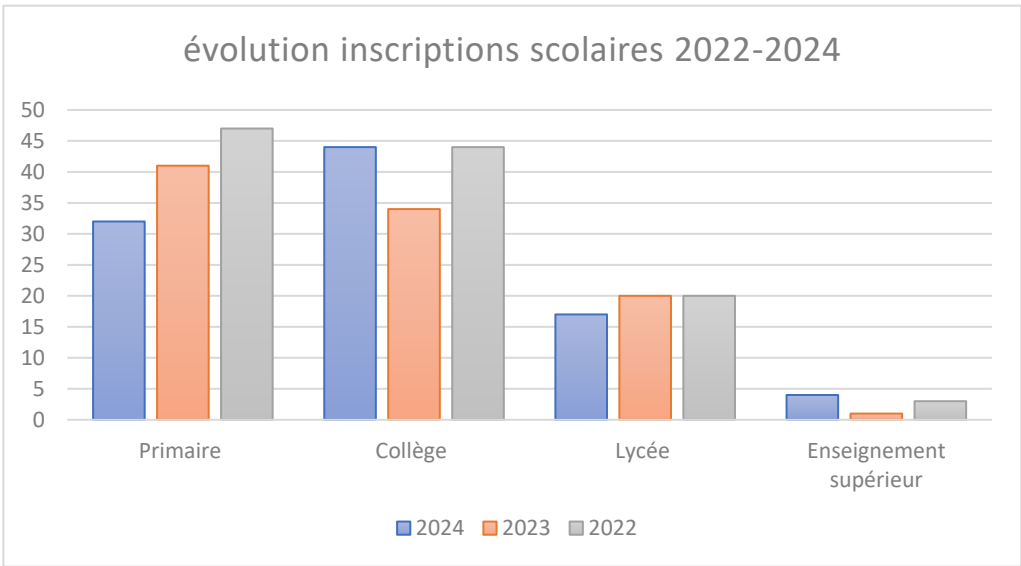
En 2023, la possibilité d'obtenir des aménagements d'emploi du temps, pour les enfants scolarisés dans le premier et second degré leur a permis de suivre les cours ukrainiens en ligne. De ce fait, l'absentéisme des élèves a pu être réduit. Il reste néanmoins un important travail à faire sur l'obligation de scolarité et d'assiduité avec les parents notamment

Le partenariat avec l'ensemble des acteurs académiques doit être consolidé afin de favoriser l'inclusion scolaire des enfants ukrainiens.

En 2024, nous faisons toujours face à des obstacles liés aux modes de paiement pour la restauration scolaire. Les familles comptant aujourd’hui des dettes sont celles qui ont des difficultés financières et non plus des difficultés de compréhension des moyens de paiement. Le départ précipité de certaines familles a pu laisser quelques dettes en suspens. Nous cherchons avec les collectivités des solutions pour ces règlements en attente.

Enfants scolarisés en 2024 :

Type d'établissement	Mas Blanc	Abricotiers	Total
Maternelle	12	4	16
Primaire	20	12	32
Collège	33	11	44
Lycée	13	4	17
Enseignement/ correspondance		1	1
Enseignement supérieur	3	1	4
Total	81	35	116



➤ Animations, sorties et ateliers - Enfants et adultes

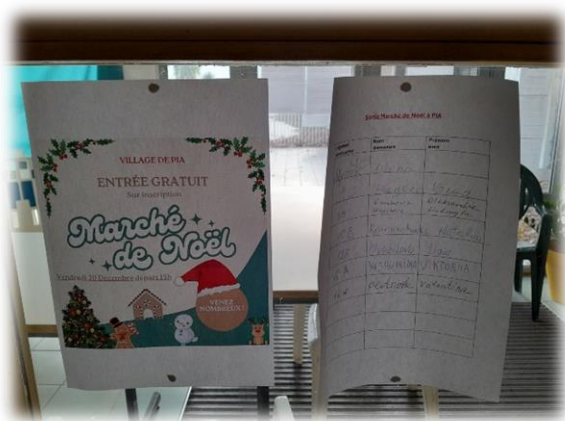
Animations enfants :

En 2024, nous avons mis en place des ateliers au Mas Blanc les mercredis après-midi pour les enfants, ainsi que des sorties pour les adultes les vendredis après-midi. Ces activités ont permis de combiner culturel, créativité, loisirs et détente, offrant ainsi des moments de partage et de convivialité.

Ces initiatives visent à renforcer les liens sociaux et à favoriser une meilleure intégration des participants dans la vie quotidienne. Parmi les événements organisés, nous avons eu Halloween, un concours "Incroyable Talent", ainsi que diverses activités festives.

À l'occasion de Noël, nous avons organisé un goûter partagé avec la visite du Père Noël pour les enfants, et une sortie au marché de Noël pour tous.

Les ateliers sont animés par nos monitrices éducatrices, et les frais liés au matériel de création et aux loisirs sont pris en charge par l'ACAL. Quant aux sorties, elles sont également financées par l'ACAL, avec parfois une modeste participation pour certaines visites culturelles ou les sorties à thèmes destinées aux enfants. Pour les déplacements extérieurs, lorsque les personnes accompagnées n'ont pas de moyen de transport, nous utilisons les véhicules de fonction de l'ACAL.



Bilan D'activités éducatives aux Abricotiers

Activités/sensibilisation	Dates/fréquence	Objectifs	Nombre de participants
Danse et Sport	Du 01/03 au 31/05/24	-Lutter contre l'isolement -Créer du lien Faciliter la compréhension du français -Favoriser l'inclusion et le bien-être physique et psychologique.	4 séances à raison de 11 personnes/séance
Brigade MPPF 66 (Maison de prévention et de protection des familles de la gendarmerie)	12/06/24	-Sensibiliser au Harcèlement	4 adultes, 14 enfants
Goûter/Petit déjeuner « Les Cafés Blabla »	1 fois par semaine jusqu'à fin juin	-Rétablir un lien de confiance entre les professionnels et les bénéficiaires du dispositif Ah-Doc. -Lutter contre l'isolement des personnes âgées, ainsi que des adultes et familles isolés	Entre 7 et 10 personnes/déjeuner ou goûter
Randonnées	17/06/2024	-découvrir le patrimoine naturel -	4 participants

En juin 2024, un bac à sable a été créé sur le site des Abricotiers avec la participation de la communauté



Début 2024, les monitrices éducatrices et les maîtresses de maison ont été forces de proposition en terme d'offres d'activités éducatives et de loisirs mais le turn-over des équipes à partir d'avril et des problèmes intrinsèques au fonctionnement du site n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés en terme de participation.

13. Gestion de la vie quotidienne

➤ Les logements

Les difficultés rencontrées en 2023 persistent en 2024. En raison de l'afflux massif des premières familles, les états des lieux et inventaires des logements n'ont pas pu être réalisés à leur arrivée. Cela complique la gestion au départ des familles, car il est difficile de déterminer avec précision l'état des logements et leur contenu, ce qui peut parfois engendrer des tensions entre les familles, l'ACAL et Popinn's.

Les différences culturelles et de mode de vie, notamment celles liées à la culture ukrainienne, restent un enjeu majeur. Par exemple, les chauffages sont souvent laissés allumés en permanence, même avec les fenêtres ouvertes, et les logements sont rarement aérés. Ces habitudes entraînent des problèmes récurrents, tels que l'apparition de moisissures sur les murs et dans les pièces d'eau. Nous constatons également que les radiateurs sont parfois utilisés comme séchoirs à linge, ce qui représente un risque d'incendie.

En outre, les installations sanitaires ne sont pas équipées de broyeurs, comme c'est courant en Ukraine. Cela amène certaines familles à jeter des objets inappropriés dans les toilettes, tels que des lingettes, des serviettes hygiéniques ou des restes de nourriture, créant ainsi des bouchons dans les canalisations et d'autres désagréments.

Afin de remédier à ces problèmes, plusieurs campagnes d'information et ateliers ont été organisés en ukrainien et en russe pour sensibiliser les familles à ces bonnes pratiques et les encourager à adapter leurs habitudes.

➤ Aide alimentaire

Dès leur arrivée, les familles bénéficient d'un accompagnement pour leur inscription aux Restos du Cœur. Une attestation de situation « unique » leur est remise. Cette attestation est devenue essentielle après avoir constaté de nombreuses fraudes dans le passé, garantissant ainsi une inscription correcte.

Nous avons également poursuivi l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, en veillant à ce qu'elles bénéficient des services nécessaires. Selon les besoins, les déplacements sont organisés en bus ou en voiture de fonction pour assurer leur prise en charge.

14. Les partenaires

➤ Partenariats et Réseau de l'Accompagnement Social au Mas Blanc

L'accompagnement social du Mas Blanc en 2024 a été soutenu par une solide collaboration avec divers partenaires financiers, sociaux, éducatifs et sanitaires.

➤ Partenaires financiers

- **DDETS**
- **CAF**

Le groupe Popinns a prolongé le contrat de location des locaux, permettant l'hébergement des ressortissants ukrainiens et l'accueil des équipes en charge de l'accompagnement sanitaire et social. À la fin de l'année, ces locaux ont été loués à [préciser].

Les mairies d'Alenya et d'Argelès, ainsi que les établissements scolaires locaux, ont été des partenaires clés.

➤ Partenaires éducatifs

- Le **Pôle de Compétences et de Prestations externalisées (PCPE)** de l'association Joseph Sauvy et le **CASNAV** ont facilité l'adaptation de la scolarisation des enfants, en soutien à l'Éducation nationale.
- **Evasion Catalane**, responsable des transports scolaires, a facilité l'accès à l'école.

➤ Partenaires santé

(Cf. page 35).

➤ Accompagnement administratif

- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**
- **CAF**
- **OFII**
- **Préfecture**
- Des traducteurs assermentés et l'entreprise **Photo John** ont également contribué à l'accompagnement administratif.

➤ Partenariats liés à l'asile et à la protection internationale

Avec l'augmentation des demandes d'asile et des protections internationales, un partenariat renforcé a été mis en place avec la **SPADA** (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) de Perpignan.

➤ Partenaires pour le logement

- **La Croix-Rouge**, **Solidarité Pyrénées**, et **HTC (Habiter en Terre Catalane)** pour l'Intermédiation Locative (IML) et le SIAO.
- La **Préfecture** pour les demandes de contingent préfectoral.

➤ **Protection de l'enfance**

En collaboration avec le **Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales**, l'**Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, le **Tribunal pour Enfants**, et la **Maison Sociale de Proximité (MSP)** d'Argelès-sur-Mer, des actions ont été menées pour soutenir les familles en situation de vulnérabilité.

➤ **Aide alimentaire**

Des partenariats avec les **Restos du Cœur** d'Elne, Argelès, Perpignan et Saint-Cyprien ont permis la distribution de colis alimentaires pour les familles en précarité.

➤ **Autres partenariats ACAL**

Nous avons également collaboré avec des services internes de l'ACAL et des associations telles que :

- **Association Tutélaire 66**
- **Joseph Sauvy**
- **Chantier d'insertion "Travail et Solidarité"**
- **APEX** (Association Pour l'Enseignement, l'Education, les Etudes et l'Expérimentation)
- **CRIA** (Centre Ressources Illettrisme et Apprentissage)
- **CIDFF** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Nous tenons à remercier tous les partenaires qui ont contribué à l'accompagnement quotidien des résidents, ainsi que ceux qui ont participé à des événements ponctuels et festifs, tels que les **Jeux de la Lude**, **Fabrique mes rêves**, et **Battle Archery**.

15. L'évènement marquant de l'année 2024

L'année 2024 a été ponctuée par plusieurs événements significatifs, mais l'un d'entre eux a particulièrement marqué notre travail et l'accompagnement des familles : la fermeture du site des Abricotiers. Cette décision a eu des répercussions importantes tant pour les familles concernées que pour l'ensemble de l'équipe. Nous avons choisi de retenir cet événement en raison de ses implications majeures sur notre organisation et notre mission.

La fermeture du site des Abricotiers

La fermeture du site des Abricotiers a été annoncée le 9 juillet 2024, laissant aux Ukrainiens un délai de 4 mois pour se reloger. Les premiers retours des personnes ayant déménagé ont fait état de difficultés initiales : "un refus de logement jugé non valable entraînait la fin de la prise en charge". Cependant, une fois qu'elles ont repris le contrôle de leur vie, elles ont exprimé leur gratitude et se sont senties pleinement intégrées dans la société.

La restitution des logements au propriétaire a également été problématique. En l'absence d'état des lieux d'entrée, c'est l'ACAL qui a dû financer l'ensemble des travaux de réhabilitation et le réapprovisionnement des logements.

Nous devons rester vigilants, car une situation similaire pourrait se produire au Mas Blanc. Il est essentiel que nous anticipions et préparions ce processus en amont.

Fête de fermeture des Abricotiers :



➤ Témoignages d'anciens résidents des Abricotiers :

« Mesdames, Messieurs, bonjour,
Par cette lettre, je voudrais remercier le peuple français, représenté par l'équipe de l'ACAL aux Abricotiers, pour l'aide apportée aux familles ukrainiennes qui ont fui la guerre et sont arrivées en France. Dès le premier jour l'équipe de l'ACAL s'est occupée de nos problèmes, de nos demandes et de nos besoins. Ils ont tout mis en œuvre pour faciliter notre adaptation et notre intégration dans la société française. Même lorsqu'il n'y avait pas de réponses immédiates à nos questions, l'équipe faisait tout son possible pour les trouver. Ensemble, nous avons résolu toutes les difficultés rencontrées au cours de notre séjour aux Abricotiers. Notre famille est reconnaissante envers l'équipe pour son excellent travail, son soutien et son désir sincère de participer à notre vie. »
Famille K.

« Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux travailleurs sociaux qui ont aidé ma famille et moi, ainsi que mes deux enfants (âgés de 4 et 11 ans au moment de notre arrivée en France), dans les moments les plus difficiles de ma vie. Honnêtement, je n'ose imaginer comment nous aurions survécu sans leur aide dans un pays étranger.

Nous sommes arrivés en France en janvier 2023 en raison de la guerre en Ukraine. D'abord, j'ai été prise en charge par Acal à Perpignan, puis, en janvier 2024, nous avons été réinstallés dans le camping Abricotiers.

[...]

En septembre 2023, lorsque l'on a retiré une grosse tumeur chez ma fille (qui avait alors 12 ans) et qui progressait rapidement, les travailleurs sociaux d'Acal nous ont également soutenus dans la préparation de tous les documents médicaux nécessaires à l'opération. Dans cette période extrêmement difficile, alors que je venais de perdre mon frère lors de la guerre (il m'était comme un fils, car notre mère était décédée lorsque nous étions enfants) et que j'étais loin de chez moi, leur aide a été un soutien indispensable.

[...] Je n'ose imaginer comment j'aurais pu survivre sans le soutien d'Acal et de la France. Grâce à leur attention sincère et à leur professionnalisme, j'ai pu surmonter les épreuves les plus difficiles, me sentir partie intégrante d'une communauté de soutien et me relever – dans tous les sens du terme.

Merci à la France, aux travailleurs sociaux et à tous ceux qui ont participé à notre soutien. Vous êtes tout simplement des personnes extraordinaires ! Je vous suis infiniment reconnaissante pour votre aide.

Mme V.O

« A mon arrivée, l'organisation nous a accueilli très chaleureusement.

Ils ont immédiatement pris en charge mon problème je suis arrivée à Argelès aux Abricotiers sans assurance ni paiements. Ils ont essayé de m'aider le plus rapidement possible. Ils ont écouté l'histoire du début à la fin et ont toujours essayé de réagir à tout problème et de le résoudre en même temps.

Merci beaucoup pour votre travail. »

Mme I.K

Conclusion

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par un accompagnement social riche et diversifié, soutenu par une série de partenariats solides avec des acteurs locaux, financiers, éducatifs, sanitaires et sociaux. La fermeture du site des Abricotiers à la fin octobre a représenté un tournant important pour le dispositif, nécessitant un durcissement du cadre et une réorganisation interne (transferts de salariés d'un site à un autre et fin de contrats).

Malgré un turn-over au sein de l'équipe et ces changements organisationnels, l'équipe a su maintenir une continuité dans l'accompagnement des résidents et adapter ses méthodes pour répondre au mieux à leurs besoins.

L'implication de partenaires institutionnels et de nombreux autres acteurs, a été essentielle pour faciliter l'accès aux droits, au logement et aux services de santé, tout en renforçant l'accompagnement éducatif et administratif. Ces partenariats ont également permis de répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées, notamment les résidents en situation de vulnérabilité. Le travail en réseau, la flexibilité et l'engagement des professionnels ont été des facteurs clés pour garantir un suivi de qualité et offrir un cadre de vie propice à l'insertion et à la stabilité des résidents du Mas Blanc, dans un contexte de transformation lié à la fermeture des Abricotiers.

L'équipe se retrouve désormais face à un nouveau défi : La sortie des publics ukrainiens des dispositifs Ad 'Hoc d'ici fin 2025. En effet, les services de l'Etat représentés par la DDETS nous a fait part en fin d'année 2024 d'objectifs quantitatifs de sorties à échéances fin juin et fin décembre. Nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires actifs de la commission UK (Croix-rouge, Habiter en Terre Catalane, Solidarité Pyrénées, Seuil UK) pour atteindre ces objectifs.

Rapport d'activité établi par :

GRAU Camille, Directrice Adjointe du Pôle Asile
GIACALONE Laurent, chef de service des dispositifs AD HOC,
Les équipes des dispositifs AD HOC.